

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 100 000 €

Mairie de Soussans

### AVIS DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Soussans, 16, route de Pauillac, 33460 Soussans.

Point de contact : M<sup>me</sup> Amandine HUET.

Adresse générale (URL) : [www.soussans.fr](http://www.soussans.fr)

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet du marché : maîtrise d'œuvre élaboration plan local d'urbanisme.

Numéro de référence de l'objet : 001-2021

Code CPV principal : 71410000

Type de procédure : Adaptée.

Ce marché est divisé en lots ? Marché unique.

Date limite de réception des offres : le 22 mars 2021 à 12 heures.

Critères d'attribution et conditions de participation :

Documents de marché : Retrait DCE, correspondances et informations de dépôt : <https://demat-ampa.fr/ref.001-2021>

Procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux. Site Internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 22 février 2021.

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relative au SAGE Dropt

Il sera procédé, à la demande d'EPIDROPT, structure porteuse du projet, à une enquête publique de 31 jours, relative au SAGE Dropt, sur les communes de :

**En Dordogne :** Bouniagues, Eymet, Fonroque, Issigeac, Mescoules, Monsac, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac-d'Eymet, Ribagnac, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Sigoulès-et-Flaugeac, Singleyrac, Thénac, Beaumontois-en-Périgord, Biron, Capdrot, Gaugeac, Lavalade, Lolme, Marsalès, Monpazier, Naussannes, Rampieux, Saint-Cassien, Soulaures, Vergt-de-Biron, Bardou, Boisse, Faurilles, Monmarvès, Saint-Léon-d'Issigeac, Sainte-Radegonde, Pays de Belvès, Salles-de-Belvès, Mazeyrolles.

**En Gironde :** Auriolles, Bagas, Blasimon, Camiran, Casseuil, Castelmoron-d'Albret, Castelviel, Caudrot, Caumont, Cazagat, Cours-de-Monségur, Coutures, Dieulivol, Fossés-et-Baleyssac, Gironde-sur-Dropt, La Réole, Landerrouat, Landerrouet-sur-Ségur, Le Puy, Les Esseintes, Loubès, Margueron, Mesterieux, Monségur, Montagoudin, Morizès, Neufons, Pellegrue, Rimons, Riocaud, Roquebrune, Sainte-Foy-la-Longue, Sainte-Gemme, Saint-Exupéry, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Ferme, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Sève, Saint-Sulpice-de-Guilleraques, Saint-Vivien-de-Monségur, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Taillecavat, Saint-Laurent-du-Plan, Cleyrac, Saint-Laurent-du-Bois, Saint-André-du-Bois, Frontenac, Gornac, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Mauriac, Saint-Brice, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Martial, Saint-Sulpice-de-Pommiers.

**En Lot-et-Garonne :** Agnac, Allemans-du-Dropt, Auriac-sur-Dropt, Baleyssagues, Bourgougnague, Cambes, Caubon-Saint-Sauveur, Duras, Escottes, La-Sauvetat-du-Dropt, Lauzun, Lévigac-de-Guyenne, Loubès-Bernac, Monteton, Moustier, Pardailhan, Puysserampion, Roumagne, Saint-Astier, Saint-Colomb-de-Lauzun, Sainte-Colombe-de-Duras, Saint-Géraud, Saint-Jean-de-Duras, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Sernin, Savignac-de-Duras, Ségalas, Soumensac, Villeneuve-de-Duras, Bournel, Cahuzac, Cancon, Castillonès, Cavarc, Dévillac, Doudrac, Douzains, Ferrensac, Lougratte, Lalandusse, Mazières-Narresse, Montauriol, Montaut, Monviel, Parranquet, Rayet, Rives, Saint-Etienne-de-Villereal, Saint-Eutrope-de-Born, Saint-Martin-de-Villereal, Saint-Maurice-de-Lestapel, Saint-Quentin-du-Dropt, Sérignac-Péboudou, Tourliac, Villereal, Lavergne, Miramont-de-Guyenne, Armillac, Lachapelle, Laperche, Montignac-de-Lauzun, Montignac-Toupinerie, Tombeboeuf, Peyrière, Seyches.

Le 23 février 2021 à 9 heures.

Les pièces du dossier seront déposées en les communes de Monpazier, Villereal, Duras, Caudrot, ainsi qu'à EPIDROPT, situé à Eymet afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Un registre d'enquête, ouvert par le commissaire enquêteur, coté et paraphé par lui sera déposé en mairies de Monpazier, Villereal, Duras, Caudrot, ainsi qu'à EPIDROPT situé à Eymet afin que chacun puisse consigner éventuellement ses observations sur ces derniers ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : EPIDROPT. À l'attention de M. le commissaire enquêteur, 23, avenue de la bastide 24500 Eymet.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

M. Daniel MARTET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mairie de Monpazier : mardi 23 février 2021, de 9 h à 12 heures.

Mairie de Caudrot : mercredi 24 février 2021, de 14 h à 17 heures.

Mairie de Duras : jeudi 4 mars 2021, de 9 h à 12 heures.

Mairie de Villereal : mardi 9 mars 2021, de 9 h à 12 heures.

EPIDROPT à Eymet : jeudi 25 mars 2021, de 14 h à 17 heures.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est l'approbation du SAGE Dropt, prononcée par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Le service à contacter pour obtenir plus de renseignements sur le présent dossier est : Syndicat mixte ouvert EPIDROPT, 23, avenue de la Bastide, 24500 Eymet, tél. 05 53 57 53 42.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairies de Monpazier, Villereal, Duras, Caudrot ainsi qu'à EPIDROPT, situé à Eymet et sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.



Direction départementale des territoires et de la mer  
Service des procédures environnementales

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant la mise en compatibilité du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, la mise en compatibilité du PLU de Créonnais, la procédure de déclaration de projet, en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique sur la commune de Créon.

Le responsable du projet : La Région Nouvelle-Aquitaine

Une enquête publique unique est prescrite sur la commune de Créon du lundi 22 février 2021 au mardi 23 mars 2021 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) du Créonnais et la procédure de déclaration de projet, en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique au lieu dit La Verrerie, sur la commune de Créon.

Le responsable du projet est la Région Nouvelle-Aquitaine 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Guillaume CHOUABE, mail : [guillaume.chouabe@b-m-a.fr](mailto:guillaume.chouabe@b-m-a.fr)

Au terme de l'enquête, le Syndicat mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU) délibérera pour approuver la mise en compatibilité du SCOT, la Communauté de communes du Créonnais délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLU du Créonnais et la Région Nouvelle-Aquitaine se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant les documents relatifs à la mise en compatibilité du SCOT et du PLU, la déclaration de projet, les avis des PPA, une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public :

- à la mairie de Créon, 50, place de la Prévôté, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la Communauté de communes du Créonnais, 39, boulevard Victor-Hugo, à Créon (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30) ;
- au siège du Syndicat mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, Hangar G2, quai Armand-Lalande, à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h).

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde, à l'adresse : <https://www.gironde.gouv.fr> - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ». Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête mis à disposition à la mairie de Créon, à la Communauté de communes du Créonnais et au siège du Syndicat mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise.
- par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront transmises au commissaire enquêteur et consultables sur le site Internet des services de l'État en Gironde.
- par courrier adressé à la mairie de Créon, 50, place de la Prévôté, 33670 Créon, en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Philippe GALAND, lieutenant-colonel de gendarmerie retraité, se tiendra à la disposition du public,

À la mairie de Créon :

- lundi 22 février 2021 de 8 h 30 à 11 h 30,
- vendredi 26 février 2021 de 9 h 30 à 12 h 30,
- samedi 6 mars 2021 de 9 h à 12 h,
- mardi 23 mars 2021 de 14 h à 17 h 30 (clôture EP).

À la Communauté de Communes du Créonnais (39, boulevard Victor-Hugo, à Créon) :

- lundi 22 février 2021 de 14 h à 17 h,
- jeudi 18 mars 2021 de 9 h à 12 h.

Au Syndicat mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise (Hangar G2, quai Armand-Lalande, à Bordeaux) :

- jeudi 11 mars 2021 de 9 h 30 à 12 h 30.

L'avis d'enquête sera affiché à la mairie de Créon, au siège du SYSDAU, au siège de la Communauté de communes du Créonnais ainsi que dans les mairies des communes de la CDC (Baron, Blésignac, Créon, Cursan, Haux, La Sauve-Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Léon) concernées par le PLU.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Créon, à la Communauté de communes du Créonnais, au SYSDAU, à la Direction départementale des territoires et de la mer / Service des procédures environnementales (cité administrative, à Bordeaux), ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Gironde : <https://www.gironde.gouv.fr> rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».



Commune de Saint-Léon (Gironde)

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural de Gazenaou

Par arrêté n° 03/2021 du 22 février 2021, le maire de Saint-Léon (Gironde) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'aliénation d'une partie du chemin rural de Gazenaou présent entre les parcelles B 178/180-181.

À cet effet, M. le Maire a désigné M. Thierry BARBOT, géomètre expert, retraité, demeurant à Saint-Médard-d'Eyrans (33650), en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie, du mercredi 17 mars 2021 au mercredi 31 mars 2021, inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le mercredi 31 mars 2021 de 9 h à 12 h en vue de recueillir les observations éventuelles. Le public devra respecter les conditions sanitaires en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de Gazenaou, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à M. le Commissaire Enquêteur, mairie, 33670 Saint-Léon.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.



## Sud Ouest immobilier

Les constructeurs  
de maison  
individuelle  
chaque mardi  
dans  
votre journal  
et sur

[www.sudouest-immo.com](http://www.sudouest-immo.com)

En partenariat avec



## Sud Ouest emploi

Un bon  
recrutement  
ça ne  
s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ  
EXPERTISE | PROXIMITÉ  
DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

[soemploi@sudouest.fr](mailto:soemploi@sudouest.fr)  
05 35 31 27 42



## Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit  
sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest